**MODELE – CONTRAT DE DROIT PUBLIC POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET LES GROUPEMENTS DE COMMUNES REGROUPANT MOINS DE 15 000 HABITANTS,**

**POUR TOUS LES EMPLOIS (CDI)**

*ATTENTION :*

*- il n’est pas nécessaire de re-délibérer : l’emploi permanent a été créé (ou il était vacant) au moment de la conclusion du CDD sur le fondement de l’article 3-3.3° ;*

*- préalablement à la transformation du contrat à durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée (CDI), il conviendra de mettre en œuvre la procédure de recherche d’un fonctionnaire et de déclarer le poste vacant (DVE) ;*

*- l’avis de vacance ou de création publié par l’autorité est accompagné d’une fiche de poste dont les mentions sont fixées par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 ;*

*- l’autorité accuse réception de chaque candidature qui est adressée à l'autorité dans la limite d'un délai qui, sauf urgence, ne peut être inférieur à un mois à compter de la date de publication de l’avis ;*

*- les candidats présélectionnés sont convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement conduits par une ou plusieurs personnes relevant de l'autorité territoriale ;*

*- à l'issue du ou des entretiens de recrutement, un document précisant les appréciations portées sur chaque candidat présélectionné est établi par la ou les personnes ayant conduit le ou les entretiens. Ce document est transmis à l'autorité territoriale qui décide de la suite à donner et informe, par tout moyen approprié, les candidats non retenus de la décision de rejet de leur candidature ;*

*- si la collectivité a adopté un document récapitulant l'ensemble des instructions de service opposables aux agents titulaires et contractuels (règlement intérieur par exemple) il est annexé au contrat ;*

*- sont également annexés au contrat les certificats de travail délivrés par les collectivités territoriales et leurs établissements.*

|  |  |
| --- | --- |
| *Logo Collectivité* | Contrat de droit public à durée indéterminée pris en application de l’article 3-3.3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois |

 Entre le *Maire (ou Président)*

 De….

 Et

 M….

 Domicilié(e) :…..

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3- 3.3°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération en date du …/…/….. créant un emploi de …….à temps complet ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire de …..heures correspondant au grade de………..(*catégorie A, B et C*) et fixant le niveau de recrutement et de la rémunération,

Vu la déclaration de *création ou de vacance* d’emploi en date du../../… enregistrée sous le n° ……. auprès du centre de gestion,

Considérant que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu’en atteste le dernier recensement,

*OU*

Considérant que l’établissement employeur regroupe moins de 15 000 habitants,

Considérant que conformément à l’article 3-4 II de la loi du 26 janvier 1984 précitée, tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics effectifs de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée,

Considérant que M. ………..titulaire du diplôme…… a bénéficié jusqu’au …/…/… de contrats à durée déterminée au titre des articles 3 à 3-3 de la loi 84-53 précitée pour une durée cumulée de 6 ans de services publics effectifs,

*(Le cas échéant)* Considérant que lorsqu'un agent remplit les conditions d'ancienneté précitées avant l'échéance de son contrat en cours, les parties peuvent conclure d'un commun accord un nouveau contrat, qui ne peut être qu'à durée indéterminée.

Considérant que l’agent remplit les conditions statutaires de recrutement,

Il a été convenu ce qui suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **ARTICLE 1** :**ARTICLE 2**:  | M.............................. est recruté(e) sur un emploi relevant de la catégorie hiérarchique (*A, B ou C)* en qualité de (*grade*) contractuel pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie (*définition du poste occupé*). Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et prend effet à compter du………La durée hebdomadaire de temps de travail est …………..Les conditions d’emplois sont les suivantes :………….Dans le respect de la règlementation en vigueur, M………………….peut être amené(e) à effectuer des heures supplémentaires et/ou complémentaires, à la demande de l’autorité territoriale. |

|  |  |
| --- | --- |
| **ARTICLE 3** : | M........................... percevra le traitement afférent au ........ échelon du grade de..............................(Indice Brut ...) au prorata du temps travaillé, le supplément familial de traitement, *(le cas échéant)* les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante. |

|  |  |
| --- | --- |
| **ARTICLE 4** : | La rémunération de M …..est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.M ………….est affilié(*e*) à l’IRCANTEC. |

**ARTICLE 5** : M……..est soumis (*e*) aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

**ARTICLE 6** : Le présent contrat est susceptible d’être rompu pour l’un des motifs suivants :

1. **Licenciement à l’initiative de la collectivité (*ou établissement*) employeur**

En cas de licenciement, M……………….a droit à un préavis d’une durée de 2 mois.

*IMPORTANT : cette durée est doublée pour les personnels handicapés mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail, dans la mesure où la reconnaissance du handicap aura été préalablement déclarée à l'employeur et dans des délais suffisants.*

L’attribution du préavis tel que déterminé ci-dessus est toutefois conditionnée par l’application des dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la rupture du contrat. Il en est de même pour l’attribution de l’indemnité de licenciement.

Le préavis ne s’applique pas aux cas de licenciement prévus à l’article 4 et au titre IX du décret du 15 février 1988 : licenciement en cours de la période d’essai, licenciement au terme de la période d’essai, licenciement pour motif disciplinaire.

Le licenciement est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge.

1. **Démission du co-contractant**

La démission de M……………… doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

M………..est tenu(*e*) de respecter un préavis d’une durée de 2 mois.

**ARTICLE 7** : Le présent contrat sera transmis au représentant de l’Etat, au comptable de la collectivité et notifié à l’intéressé(*e*).

 Fait à ........................., le ..../..../....

Signature de l’agent Signature de l’autorité territoriale

(nom, prénom et qualité lisibles)

*Le Maire (ou le Président) informe que le présent contrat peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :* [*http://www.telerecours.fr*](http://www.telerecours.fr)*.*